

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq février, le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 28

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 02 février 2026

Alexandre DOS REIS donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 02 février 2026

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 02 février 2026

Laurence PIPERS donne procuration à Isabelle NEGRIER-CHASSAING en date 04 février 2026

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2026 – Association AS Panazol Football)

Délibération 2026-03

Le Conseil Municipal est invité à accorder une avance d'un montant de 20 000 euros sur la subvention de fonctionnement 2026 de l'association AS PANAZOL FOOTBALL, destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement au cours du premier trimestre.

Cette avance a pour objectif d'assurer la continuité de fonctionnement du Club, et de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité des actions de l'Association AS PANAZOL FOOTBALL jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ACCORDER** à l'association AS PANAZOL FOOTBALL une avance d'un montant de 20 000 euros sur la subvention 2026, afin de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 ;
- **DE PRÉCISER** que cette somme sera reprise au Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 6 février 2026

Le Maire

A blue ink signature, appearing to be 'Fabien DOUCET', is written over the official seal of the Mairie de Panazol. The seal is circular with the text 'MAIRIE DE PANAZOL' and the year '17350'.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 09 Février 2026

Publié ou notifié

09 Février 2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB03

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/02/2026

Objet : Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2026 - Association AS Panazol Football

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Subventions

Date de télétransmission : 09/02/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : Délib03-Versement d'une avance sur la subvention de l'exercice 2026-AS Panazol Football.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260206-DELIB03-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/02/2026